Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260115-2026_005-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-005
CONSEIL MUNICIPAL 15/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Nombre de suffrages exprimés Pour : 14 Contre : Abstentions :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MAILLARD Michel.

Etaient présents :
M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, Mme FOURCINAIS Annick, M. GUY Fabrice, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNIER Delphine, Mme DELANOË Anaïs, Mme MONNERIE Laêtitia

Procurations pour absents :
Mme GRÉ Estelle pouvoir à Mme COLLAS Céline

Était absent(e) et excusé(e) :
M. POSTIC Yann, Mme GRÉ Estelle,

Date de convocation
09/01/2026

A été nommé(e) comme **secrétaire** de séance : M. VALLEE Jean-Luc

2026-005 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'au titre des amendes de police, il est possible de renforcer la sécurité par des aménagements de voirie, en l'occurrence des radars pédagogiques.

Afin de renforcer la sécurité routière, il est proposé au conseil municipal de solliciter la subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition de deux radars pédagogiques.
La commission voirie a identifié les emplacements l'autorisation du département sera sollicitée si ceux-ci sont installés sur une route départementale en agglomération.

Cout du projet pour l'installation de 2 radars pédagogiques : **3 908.38€ HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'acquisition de 2 radars pédagogiques
Approuve le plan de financement pour 2026
Dit que les crédits seront inscrits au budget 2026 de la commune
Autorise M. le maire à solliciter les subventions au titre des amendes de police 2026
Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à DOURDAIN le 15/01/2026
Le Maire,
M. MAILLARD Michel

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260115-2026_005-DE